

Programme

Les Journées nationales
SESSAD et IME évoluent !
Participez aux Journées
nationales École inclusive !

JOURNÉES NATIONALES :

ÉCOLE INCLUSIVE ! ÉCOLE POUR TOUS ?

Journées à destination de tous les professionnels du secteur de l'enfance en situation de handicap, de la protection de l'enfance et de l'enseignement.



Du 13 au 15 novembre 2023

au Centre des Congrès de Lyon

Avec le soutien de :



Depuis près d'un siècle et demi, l'école est obligatoire pour tous les enfants. Concernant les enfants en situation de handicap, les modalités de scolarisation et d'accompagnement ont évolué au fil des décennies, à travers divers mouvements dans l'éducation nationale et dans le secteur médico-social, passant de modèles visant la rééducation, l'intégration et désormais l'inclusion.

L'école inclusive devrait être l'école pour tous ! Mais l'école d'aujourd'hui permet-elle réellement à tous les enfants d'y accéder ?

Il s'avère que pour nombre d'enfants en situation de handicap, le droit à la scolarisation n'est pas respecté, le chemin de l'école étant encore entravé d'obstacles.

Et pourtant, comme l'écrivait Albert JACQUARD, « *Le rôle de l'école est d'intégrer un petit homme dans la communauté humaine, de transformer un individu en une personne. Répétons-le : éduquer c'est é-ducere, c'est conduire un jeune hors de lui-même, le faire exister dans les échanges qu'il vit avec les autres* ».

En effet, l'école est l'un des premiers et principal rouage vers une société inclusive. Cela nécessite alors que chaque citoyen accepte l'autre avec ses différences et participe à un vivre ensemble où toutes les vulnérabilités ont droit de cité. Il s'agit de reconnaître et de valoriser les capacités de chacun et d'aller au-delà de la seule compensation individuelle du handicap, en travaillant sur l'accessibilité universelle et l'adaptation de l'environnement. Permettre ainsi à tous d'accéder à ses droits !

Pour donner corps à l'école inclusive, de nombreuses réformes et créations de dispositifs ont vu le jour ces dernières années avec, entre autres, la mise en place des Unités d'Enseignement, le fonctionnement en dispositif des établissements et services pour enfants en situation de handicap, le développement des dispositifs ULIS, des Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), mais aussi des demandes et notifications d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Ces premières étapes et initiatives ont offert de réelles avancées, mais, pour autant, elles revêtent des réalités différentes selon les territoires et ne s'avèrent pas suffisantes pour que l'école devienne pleinement inclusive et profite ainsi à tous, au-delà de la situation de chacun.

Le projet d'une école inclusive doit être l'œuvre commune à la fois des enfants, en situation de handicap ou non, de leurs parents, des acteurs de l'Education nationale, du secteur médico-social, mais aussi de leurs partenaires (collectivités territoriales, secteur de la protection de l'enfance, centre de loisirs, professionnels de santé et paramédicaux, etc.).

Chacun est indispensable mais insuffisant à ce projet ! Ce dernier repose en effet sur une coopération locale forte entre les acteurs, une volonté partagée des institutions de porter un projet de société, une réelle co-construction sur la base des compétences et expertises de tous, pour répondre, pleinement, aux souhaits et besoins des enfants et de leurs parents.

Ces trois journées nationales de conférences, tables rondes, travaux en ateliers, auxquels participeront enfants et familles, invitent l'ensemble des parties prenantes de la scolarisation des enfants en situation de handicap à redécouvrir le chemin parcouru vers l'école inclusive, les facteurs de réussite et les limites actuelles, pour trouver, ensemble, les clés de cette nécessaire réussite sociétale.

Et ainsi faire en sorte, qu'un jour, il ne soit plus nécessaire de parler d'école inclusive, mais d'école, tout court...

« Toute éducation humaine doit préparer chacun à vivre pour autrui, afin de revivre dans autrui. » Auguste Comte



450 € / personne pour une inscription avant le 30 septembre 2023 buffet compris
500 € / personne pour une inscription à partir du 1er octobre 2023 buffet compris

Prise en charge possible de ces journées de formation par les OPCO-OPCA et les fédérations des associations pour la formation professionnelle (OPCO Santé, ANFH, Akto, Formiris, etc.).

La participation et la prise en charge financière des personnels de l'Éducation Nationale exerçant « Hors Établissements ou Services ou Dispositifs Médico-Social » sont conditionnées à l'obtention de fonds dédiés et à l'autorisation d'absence de ces personnels par leur hiérarchie.

Inscriptions : www.jnecoleinclusive2023.fr

Pour plus d'informations sur les inscriptions :
inscription@creaibfc.org / communication@ancreai.org
03 80 28 84 40 / 07 84 58 78 54

PROGRAMME JOURNEES NATIONALES « ÉCOLE INCLUSIVE ! ÉCOLE POUR TOUS ? »

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 | APRÈS-MIDI

Emargement des participants et accueil café : à partir de 12h30



Introduction : 14h00 - 14h45

- Discours d'ouverture et présentation de la Convention en faveur de l'école inclusive 2023-2028 co-signée par l'Agence régionale de santé et les autorités académiques Auvergne-Rhône-Alpes

Conférence plénière : 14h45 - 15h45

- Évolutions historiques du médico-social et de l'Éducation nationale et sémantique des modèles vers l'inclusion
 - Murielle Mauguin, Maître de conférence en droit public, Directrice de l'INSEI
 - Philippe Aubert, Auteur, Conférencier

Table ronde : 15h45 - 17h15

- Entre peurs des risques et idées reçues : d'autres marges de manœuvre sont possibles
 - Bruno Py, Professeur de droit privé spécialisé en droit médical, Université de Lorraine
 - Sarah Carvallo, Professeure d'université en philosophie à l'Université de Franche-Comté et membre de l'Espace de Réflexion Ethique de Bourgogne-Franche-Comté

Cocktail : 17h30 - 18h30



MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Théâtre participatif : 09h00 - 10h45

- « Dessine moi l'école de demain »
 - 3pH - petits pas pour l'Homme, Facilitateurs en intelligence collective





MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Ateliers : 11h00 - 12h30 : argumentaires en pages suivantes

- **Un atelier au choix parmi les ateliers cités ci-dessous**

1. Les clés de la coopération : retours d'expériences
2. Croisement de regards autour de la formation des professionnels
3. Un projet, des projets : quelles articulations pour les enfants ?
4. Je t'écoute, tu m'écoutes, on s'écoute : l'autodétermination en question
5. Trop de coordination, tue la coordination... : qui a le leadership ?
6. Parents, élèves : tous concernés par l'école inclusive !
7. La fonction ressource - Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?
8. Conception universelle des apprentissages : sur les chemins de l'école pour tous
9. Quelle place pour les paramédicaux à l'école ? Du partage d'informations au partage des locaux
10. Il n'y a pas que l'école dans la vie, il y a le péri-sco aussi !
11. L'école rêvée des enfants
12. Être un enfant scolarisé comme les autres : l'accès aux droits et à la base élève

Buffet : 12h30 - 14h00

Ateliers : 14h00 - 15h30

- **Un atelier au choix parmi les ateliers cités ci-dessus**

Conférence plénière : 15h45 - 16h45

- **De l'éducation spécialisée à l'éducation inclusive : l'expérience du système éducatif portugais**

- David Rodrigues, Professeur à l'Université de Lisbonne, Président de l'ONG "Pro-Inclusion", membre du Conseil National de l'Education

Table ronde : 16h45 - 17h30

- **Regards croisés de parents et d'enfants portugais et français (sous réserve)**



MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 MATIN

Conférence plénière : 09h00 - 09h45

- **Mettre en musique les annonces de la Conférence Nationale du Handicap sur l'école pour tous**

- *Lucie Carrasco, Styliste, Chargée d'une mission nationale sur l'enfance et le handicap (Sous réserve)*

- *Stéphane Haussoulier, Président du conseil départemental de la Somme, Chargé d'une mission nationale sur l'enfance et le handicap*

Table ronde : 09h45 - 11h15

- **Faire équipe en situation d'intermétiers pour replacer l'enfant au cœur de son territoire de vie**

- *Alexandre Moine, Professeur des Universités en Géographie à l'Université de Franche-Comté (UMR THÉMA CNRS)*

- *Liliane Pelletier, Professeur des Universités en Sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2 (ECP)*

Pas de côtés : 11h15 - 12h00

- **Pour de nouveaux jeux et de nouvelles perceptions : agir par le plaisir et la créativité**

- *Philippe Forget, Chef d'orchestre et de chœur, auteur, compositeur et directeur artistique*

Conclusion : 12h00 - 12h30

- **Grands témoins des journées aux côtés du Président de la Fédération des CREAI**





ATELIERS ET ARGUMENTAIRES

ATELIER N°1

« Les clés de la coopération : retours d'expériences »

La prise en compte des besoins éducatifs particuliers nécessite d'inscrire l'action de l'école et du médico-social, mais aussi celle du social et du soin, dans une démarche de coopération partenariale et pluri professionnelle.

La coopération, comme action de participer à une œuvre commune, s'impose ainsi comme un outil essentiel au développement de l'école inclusive mais elle ne va pas de soi. Pour que celle-ci soit efficace, elle suppose de connaître et reconnaître les missions, les rôles de chacun pour que tout le monde trouve sa place dans sa spécificité et devienne complémentaire. Elle suggère également de réfléchir ensemble à un objectif commun : la réussite du parcours de l'enfant impliquant le soutien et le réajustement permanent des actions de chacun.

Aujourd'hui, la coopération se développe sur le terrain entre les instances, les dispositifs et les personnes ressources. Elle impulse de nouvelles modalités de travail participant à la naissance d'une culture commune, même si elle repose encore beaucoup aujourd'hui sur des engagements individuels plus que collectifs. Elle participe à la construction d'un espace de collaboration.

A partir de retours d'expériences, cet atelier permettra de mettre en avant des projets de coopérations entre différents acteurs et questionnera les composantes de ces coopérations réussies, les écueils rencontrés et les leviers possibles pour participer à une école plus inclusive.

Intervenants :

Anne Sophie Morena, *Superviseur des Dispositifs d'Auto Régulation (DAR) en France*

Danièle Couturet, *Conseillère pédagogique ASH, DSDEN de la Haute Saône (70)*

Anne Fesquet, *Directrice du Dispositif Médico-Éducatif (DIME), de l'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation 70 (EMAS), du Dispositif AutoRégulation autisme (DAR) à l'ADAPEI Eveil 70 d'Héricourt (Groupe associatif Handy Up)*

Fanny Roche, *Pilote EASco - Chef de Service Plateforme Sud 2, PEP CBFC, DAMS (21)*



ATELIER N°2

« Croisement de regards autour de la formation des professionnels »

En 2006, Charles Gardou expliquait qu'une des voies de mutation permettant l'inclusion scolaire était l'entrecroisement des regards et des compétences : « *Il nous faut relier au lieu de délier. Entrecroiser les regards. Entrelacer les compétences et les savoirs. Travailler en réseau. Echanger les expériences. Faire connaître les réussites. C'est un autre chemin obligé vers une culture de l'inclusion* ».

Au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes, une convention thématique sur l'école inclusive a été conclue en 2016 entre l'ARS et la région académique. Cette convention, déclinant la politique nationale, a permis notamment la mise en place d'actions de formations interprofessionnelles et intersectorielles. Ainsi, entre 2018 et 2022, sur la région, 200 professionnels de l'éducation nationale et 223 professionnels du secteur médico-social ont bénéficié d'une formation croisée visant à impulser les concepts d'éducation inclusive auprès des professionnels, à faire évoluer les pratiques et à promouvoir et renforcer le travail collaboratif entre les acteurs intervenant sur le parcours scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap.

Ces formations permettent, en premier lieu, aux différents professionnels intervenants autour de l'enfant, de se connaître, se reconnaître et de se rencontrer. Celles-ci suffisent-elles pour autant à mettre en place une collaboration qui parait nécessaire à la réussite de l'école inclusive ?

Dans cet atelier, dans l'optique de créer une culture commune entre les acteurs facilitant le travail collaboratif, il s'agira de s'interroger sur :

- Comment concevoir les formations croisées (conditions / contenus / pédagogie) ?
- Quels sont les effets de ces formations-actions en termes de coopération effective ?
- Quels sont les facteurs favorisant la mise en place d'une collaboration effective ?

Intervenants :

Christel Bert, *Conseillère pédagogique de circonscription ASH, Académie de Grenoble (38)*

Annabelle Sartre, *Coordinatrice de l'EMAS SUD Drôme, PEP (26)*

Sandrine Amaré, *Directrice Formation Supérieure et Recherche, OCELLIA (69)*



ATELIER N°3

« Un projet, des projets : quelles articulations pour les enfants ? »

Dans une visée de coéducation, différents supports à la conduite du dialogue sont mis à la disposition des parents et autres acteurs de la communauté éducative :

- Au sein de l'Éducation nationale, le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Sous la responsabilité de la MDPH, le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Au titre de la protection de l'enfance, le projet pour l'enfant (PPE)
- Au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, le projet personnalisé
- Et le projet de soin, dans le cadre de suivis à visée rééducative (orthophonie, ergothérapie, etc.), psycho-éducative, psychothérapeutique, ou d'autres formes d'accompagnement en santé (suivi en CMP, en hôpital de Jour, en hospitalisation séquentielle, etc.).

Au-delà de documents à formaliser, ces outils s'inscrivent dans une démarche de co-construction, intégrant une analyse partagée des besoins de l'élève, une définition conjointe des objectifs poursuivis, des interventions à mettre en œuvre, des modalités de suivi, de coordination et d'évaluation.

Les questions soulevées dans cet atelier seront ainsi les suivantes :

- Ces différents niveaux de projets permettent-ils effectivement de donner corps au principe de coéducation ?
- Quelle lisibilité et quelle articulation entre eux ?
- Quel réel appui pour la communauté éducative (coordination entre partenaires, expression de l'élève et de ses parents, etc.) ?

Intervenants :

Elise Lerch, Enseignante, Fondation Arc-en-Ciel / Education nationale (90)

Baptiste Lemerrer, Educateur, Fondation Arc-en-Ciel (90)

Jean Paul Olivier, Pédopsychiatre, Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté (70) (à confirmer)



ATELIER N°4

« Je t'écoute, tu m'écoutes, on s'écoute : l'autodétermination en question »

L'autodétermination est souvent définie comme « le droit propre à chaque individu de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. » Elle est ainsi constituée, dans le modèle fonctionnel, de quatre caractéristiques interdépendantes :

- L'autonomie, qui correspond à « l'ensemble des habiletés d'une personne : indiquer ses préférences, faire des choix et amorcer une action en conséquence » (Lachapelle & Wehmeyer, 2003, p. 211)
- L'empowerment, qui est, pour une personne, « la croyance en sa capacité d'exercer un contrôle sur sa vie » (Haelewyck & Nader-Grosbois, 2004)
- L'autorégulation, à savoir la capacité de l'individu à analyser son environnement et ses possibilités personnelles avant de prendre ses décisions et d'en évaluer les conséquences
- L'autoréalisation, c'est-à-dire la capacité d'un individu à connaître ses forces et à agir en conséquence (Lachapelle & Wehmeyer, 2003)

Ainsi, accompagner les enfants à « gouverner leur vie » nécessite de recueillir leurs paroles, de prendre en compte leurs souhaits, de les partager avec leur environnement pour lever certaines craintes, de permettre des expérimentations, des réussites, parfois des échecs, afin qu'ils confrontent leurs aspirations à leurs expériences. Le soutien à l'autodétermination doit aussi s'appuyer sur une mobilisation de tous les acteurs pour identifier et lever les freins existants dans l'environnement et adapter les organisations pour faciliter la réalisation sécurisée des objectifs exprimés par les enfants.

A partir de témoignages d'enfants, d'adolescents, jeunes adultes, de parents et de professionnels de l'accompagnement, cet atelier a pour objet d'échanger sur les différents leviers sur lesquels agir pour permettre à chaque enfant de s'autodéterminer.

Intervenants :

Enfants, adolescents, jeunes adultes - IMPro les coquelicots ADAPEI (69)

Laure Freti, Chef de Service IMPro les coquelicots (69)



ATELIER N°5

« Trop de coordination, tue la coordination... : qui a le leadership ? »

De nombreux acteurs sont amenés à intervenir dans le parcours d'un enfant en situation de handicap : l'école, les établissements et services du secteur handicap enfant, parfois la protection de l'enfance, etc. Il s'agit d'autant d'interlocuteurs pour l'enfant et sa famille. La question de la coordination se révèle donc centrale.

Quel est le rôle de chacune des parties ? Qui peut être l'interlocuteur principal auprès de l'enfant et de sa famille ? Est-il nécessaire d'en désigner un ? Et si oui, est-ce à dire qu'il prend le « leadership » ?

C'est un sujet délicat mais ô combien essentiel qui sera abordé dans cet atelier car la coordination repose souvent sur des enjeux de pouvoir, de place et de reconnaissance. Plus précisément, il s'agira de questionner :

- la délimitation et l'interconnaissance du rôle de chacune des parties prenantes (enseignants, médecins, AESH, paramédicaux, ESSMS, autres partenaires de type protection de l'enfance, ...) : comment faire pour que chacun s'y retrouve, à commencer par le jeune et sa famille ?
- les conditions pour qu'une véritable coordination soit possible : volonté, légitimité, disponibilité, confiance, transparence de l'information échangée, etc.
- le leadership : pourquoi est-ce un mot tabou dans le secteur social, médico-social et éducatif ? est-ce indispensable ?

Intervenants :

Elodie Ravier, *Coordinatrice de la communauté 360, MDPH (70)*

Jérôme Scheffler, *Directeur adjoint DAPEH (70) (Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance et Handicap), Association AHSSEA (70)*

Cyril Ville, *Directeur DITEP le Home Fleuri, Association Championnet (74)*



ATELIER N°6

« Parents, élèves : tous concernés par l'école inclusive ! »

Le système scolaire rassemble des enfants et des familles dont les situations et les parcours sont très variés. Cette mixité constitue une réelle opportunité de rencontres et une ouverture à la découverte de la diversité des situations de vie, pour les enfants et pour leurs parents, avec des effets positifs pour tous.

Concernant les enfants en situation de handicap, il est cependant parfois complexe pour les parents non concernés par cette expérience d'en comprendre les effets, les éventuels troubles qui en découlent et les adaptations requises dans le collectif de vie scolaire. Les impacts sur la scolarisation de leurs propres enfants suscitent parfois des inquiétudes. Cela montre à quel point il ne suffit pas de décréter que l'école est inclusive pour qu'elle le soit vraiment, du fait qu'il soit aussi question ici d'un véritable « vivre ensemble », se manifestant dans la diversité des interrelations entre professionnels, parents, proches, fratrie, enfants en situation de handicap ou non.

Il apparaît ainsi des marges de progrès encore à l'œuvre vers une véritable « école ensemble », avec et pour les familles et leurs enfants, dans le sens d'une contribution de tous à la réduction des restrictions de participation des enfants en situation de handicap et vers une plus grande acceptation des différences.

Comment développer et valoriser la mixité et la diversité au sein d'un établissement scolaire comme un reflet d'une société inclusive ? Comment sensibiliser les familles, les élèves, les professionnels de la communauté éducative ? Quel rôle chacun peut avoir dans cette co-construction pour permettre la participation de tous ?

Cet atelier présentera et questionnera :

- des démarches pro actives mises en places par les établissements scolaires, structures médico-sociales, partenaires, pour améliorer la sensibilisation de l'ensemble des élèves, des familles, des professionnels et favoriser la compréhension mutuelle de la diversité des situations
- la co-construction avec l'ensemble de ces parties prenantes et les leviers possibles pour l'inclusion de chacun dans une scolarité pour tous.

Intervenants :

Karine Cascan, *Proviseure adjointe*, et **Marie Amélie Marlien**, *Coordinatrice ULIS, Lycée Hyppolite Fontaine à Dijon (21)*

Séverine Roy Dubuc, *Parent*, et **Gaspard Lanternier**, *Adolescent en situation de handicap*

Elsa Guillen, *Enseignante spécialisée et coordonnatrice ULIS TSA, Ecole Jules Ferry, Oullins (69)*

Zineb Filah, *Parent*



ATELIER N°7

« La fonction ressource - Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? »

En affirmant le droit à une scolarité en milieu dit « ordinaire » pour tout enfant en situation de handicap, la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a acté le passage d'une logique « d'accompagnement spécialisé » à une logique « d'inclusion » scolaire.

Afin d'accompagner ce changement, les établissements médico-sociaux développent peu à peu des nouvelles modalités d'actions consistant notamment à informer et sensibiliser les acteurs du droit commun sur l'accueil et l'accompagnement à la scolarité des enfants en situation de handicap. A ce titre, la fonction ressource apparaît dans la circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017. Celle-ci invite les établissements et services médico-sociaux (ESMS) à partager leur expertise avec les acteurs de leur territoire, au bénéfice d'une réelle inclusion scolaire des enfants.

Ainsi, dans un principe de subsidiarité, et suivant le modèle proposé par les Equipes Relais Handicaps Rares, les ESMS font monter en compétences les acteurs du milieu ordinaire afin qu'ils soient, collectivement, en capacité de répondre au virage inclusif amorcé par les politiques publiques et à la scolarisation de tous les enfants en évitant, entre autres, les ruptures de parcours de ceux en situation de handicap.

Avec les EMAS, la fonction ressource prend une autre dimension, faisant de « l'appui ressource » une prestation à part, au service de la communauté éducative, désormais décorrélée des accompagnements directs.

Alors que les équipes éducatives vont avoir de plus en plus besoin de ressources à leurs côtés, l'atelier viendra questionner comment s'intègrent ces réponses, en lien avec les fonctions ressources développées par les SESSAD, PCPE, DITEP ou dispositif IME.

Confrontés à des enjeux communs comme la clarification et la facilitation des modalités d'intervention du médico-social à l'école, quels rôles, quels liens, quelles complémentarités ces réponses peuvent-elles trouver afin de construire une offre lisible sur un territoire ?

Intervenants :

Rachel Blaisot, *Educatrice Spécialisée au Pôle de Compétences et Prestations Externalisées SIRIUS (PCPE) à Saint-Genis-Pouilly, Association ACOLEA AMPH (01)*

Vincent Rabbe, *Directeur de l'Association Les 2 Collines (42) et membre de l'AIRE*

Pierre-Henry Chysclain, *Directeur du dispositif surdité et troubles du langage, Fondation OVE (69)*



ATELIER N°8

« Conception universelle des apprentissages : sur les chemins de l'école pour tous »

L'école inclusive vise à rendre accessible l'ensemble des enseignements à tous les enfants scolarisés, et pas seulement à ceux en situation de handicap, afin de soutenir la progression de tous dans l'acquisition de leurs savoirs.

Ainsi, au-delà des adaptations et des compensations individuelles, la pédagogie mise en œuvre pour accompagner les enfants et adolescents dans leurs apprentissages doit s'adapter aux besoins spécifiques de chaque élève et offrir un environnement favorable à l'apprentissage pour tous, tout en étant équitable. Cette mise en accessibilité repose sur une organisation permettant à chaque enseignant confronté aux besoins singuliers d'élèves de se former et de s'appuyer sur des compétences ou des ressources spécifiques afin de concevoir les apprentissages autrement.

Cet ensemble visant à ce que les enseignants soient accompagnés au mieux et puissent faire évoluer leur pratique et leur posture est parfois difficilement mis en œuvre. Des freins persistent, tels que des effectifs trop importants, un manque de formation ou un système éducatif partiellement adapté à cette mutation majeure vers l'école pour tous, par la pédagogie universelle.

À travers un témoignage sur les modalités de mise en œuvre de la conception universelle des apprentissages en Italie et le retour d'expériences de professionnels français sur la mobilisation de ressources disponibles sur leur territoire, cet atelier aura pour objet de questionner :

- L'identification des freins à lever et des ressources d'ores et déjà existantes
- Les évolutions organisationnelles à envisager face aux freins à lever pour faciliter la conception universelle des apprentissages dans le système scolaire français.

Intervenants :

Paola Giani, Professeure des écoles, école élémentaire IC Savio à Agrate Brianza (MB) et Psychologue du développement, centre pluriprofessionnel pédiatrique Concura à Vimercate (MB) – Lombardie (Italie)

Giuliana Petrucci, Professeure des écoles/enseignante spécialisée, école élémentaire IC G. Marconi à Concorezzo (MB) – Lombardie (Italie)

Un enseignant en RASED (sous réserve)

ATELIER N°9

« Quelle place pour les paramédicaux à l'école ? Du partage d'informations au partage des locaux »

Les professionnels paramédicaux (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinés, etc.), qu'ils exercent en tant que salariés d'une structure médico-sociale ou comme libéraux, jouent un rôle essentiel dans le diagnostic et l'accompagnement quotidien de certains enfants en situation de handicap. Leur accompagnement ayant notamment pour objectif de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités d'apprentissage, de concentration et leur mieux être à l'école.

Il a été annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap du 27 avril 2023, la proposition « d'autoriser et de créer les conditions pour permettre la coopération et l'intervention des professionnels de santé directement dans les murs de l'école (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, etc.). » et ce « fin de soutenir l'Éducation nationale ».

A l'heure actuelle, il est rare que ces professionnels (notamment ceux exerçant en libéral) soient en contact avec les équipes éducatives au sein de l'Education nationale (enseignant de la classe, enseignant du RASED, psychologue scolaire, médecin et infirmière scolaire, pôle ressource, etc.), ce qui peut freiner les évolutions de l'enfant.

Un partenariat interprofessionnels renforcé permettrait des échanges d'informations au sujet de l'enfant, afin de le faire progresser dans les domaines travaillés en séances, d'autant plus faciles si les professionnels se trouvent dans les mêmes locaux (gain de temps, échanges directs, poursuite du travail sur la semaine, etc.).

Ainsi, cet atelier viendra interroger :

- les modalités nécessaires au partage d'informations entre enfants/familles, paramédicaux et Education nationale
- les outils pédagogiques permettant une co-construction cohérente de l'accompagnement de l'enfant, une co-préparation des séances, afin que les emplois du temps des enfants restent soutenables
- les modalités institutionnelles pouvant faciliter cette coopération afin de gagner en cohérence dans l'accompagnement de l'enfant (locaux mis à disposition avec un impact pour les collectivités territoriales, temps de concertation : conseil de maître, conseil de cycle, etc.).

Intervenants :

Corinne Hugo, Orthophoniste, et **Benoit Serriot**, Chef de service de l'IME de Vincelles, EPNAK (89)

Stéphanie Egret, Psychologue à la Plateforme de Répit « Parenthèse » et au Pôle de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE) « Horizons », RSVA (14)





ATELIER N°10

« Il n'y a pas que l'école dans la vie, il y a le péri-sco aussi ! »

Entre contraintes personnelles ou professionnelles des parents et éloignement familial, de nombreux enfants sont pris en charge avant et après le temps scolaire, sur le temps méridien ou encore les mercredis. Ces temps, dénommés temps périscolaires et extra-scolaires, sont assurés par les professionnels des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions législatives en vigueur et dans le cadre d'une société pleinement inclusive, tout enfant, quel que soit son état de santé ou de handicap, doit pouvoir accéder à ces services et prestations.

Concernant les enfants en situation de handicap, certaines situations mettent en exergue la complexité, pour les collectivités territoriales, d'assurer l'accueil de ce public sur les temps péri et extra-scolaires. Entre adaptation et accessibilité des infrastructures, taux d'encadrement, recrutement et formations des professionnels, sensibilisation et accompagnement des autres enfants et parents, les collectivités et acteurs territoriaux peinent, dans un contexte économique et social de plus en plus contraint, à accueillir des enfants en situation de handicap de manière optimale.

Si des avancées sont observées en matière d'inclusion d'enfants en situation de handicap sur des temps péri et extra-scolaires, avec notamment le développement de relations étroites entre collectivités territoriales et professionnels du handicap, la création et le déploiement des pôles ressources handicap ou bien encore la mutualisation de moyens entre communes, il apparaît que des marges de progression et d'innovation demeurent.

Cet atelier a pour objet de s'interroger sur :

- les démarches pros actives mises en place par les collectivités et acteurs territoriaux pour améliorer l'accueil et l'inclusion d'enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra-scolaires
- les freins à lever et les leviers pour co-construire avec les collectivités et acteurs territoriaux un environnement scolaire pleinement inclusif.

Intervenants :

Katy Bouteiller, *Directrice Générale des Services de Mairie par intérim et formatrice CNFPT et UFCV*

Camille Cretaud, *Manager du PRH DINA, PEP SMB (73-74)*

Fiona Tremmery, *Coordinatrice PRH (74) PEP SMB*



ATELIER N°11

« L'école rêvée des enfants »

Dans la philosophie des lois de 2002-2 et du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui promeuvent la participation directe des personnes en situation de handicap à leur parcours d'accompagnement, cet atelier propose de donner la parole aux enfants.

Il s'agira ici de présenter le projet « L'école rêvée des enfants » dont l'objet est de recueillir les perceptions des enfants et leurs vécus de l'école inclusive, pour faire émerger, à partir des expressions de leurs besoins, envies et rêves, des pistes d'actions concrètes pour améliorer la mise en œuvre concrète de l'école inclusive.

Différents thèmes seront abordés, tels que leurs vécus de l'école au sens large, les apprentissages, leurs relations aux autres enfants, leurs emplois du temps, leurs liens avec le domicile et avec les autres acteurs qui les accompagnent (éducateurs, psychologues, orthophonistes, etc.).

Cet atelier sera le lieu dans lequel les enfants pourront partager la restitution de ce projet sous une forme libre. Quels messages auront-ils envie de faire passer ?

Intervenants :

Myriam Ouddou, *Facilitatrice de l'intelligence collective, Membre de Oxalis SCOP (69)*

Céline Nadaud, *Facilitatrice et éducatrice spécialisée, Associations « Equi et L'autre » et « Ecol'EnVie » (69)*



ATELIER N°12

« Être un enfant scolarisé comme les autres : l'accès aux droits et à la base élève »

Tout enfant handicapé est de droit un élève depuis la loi du 11 février 2005. Il devrait ainsi, comme tout élève, avoir accès à l'ensemble des droits liés à la scolarité : aux savoirs enseignés bien sûr, mais aussi aux sorties, à la cantine, aux activités périscolaires, etc. Pourtant, sur le terrain, ce n'est pas toujours le cas : par exemple, concernant la participation à certaines activités, l'inscription à certains diplômes, l'attribution du chèque culture, la représentation des parents au sein du système scolaire, etc.

L'attribution ou non d'un numéro d'identifiant national et l'inscription sur la base élèves, selon le mode de scolarisation des enfants handicapés, est en particulier révélateur des inégalités qui en découlent en terme d'accès à l'intégralité de leurs droits.

Cela interroge dès lors la place réelle de ces enfants et de leurs parents dans l'école et, plus globalement, dans la société.

Cet atelier permettra de présenter et interroger :

- les différentes inégalités d'accès à leurs droits subies par certains enfants handicapés et par leurs parents dans le cadre de la scolarisation (notamment en lien avec leur statut à l'égard de la base élèves et les évolutions annoncées lors de la dernière Conférence Nationale du Handicap)
- les solutions mises en œuvre par certains acteurs pour rendre accessibles les droits à tous les enfants.

Intervenants :

Nicolas Oliveira, Enseignant en Unité d'Enseignement Externalisée, Collège Marcel Aymé de Marsannay la Côte (21) (sous réserve)

Maryse Bastin-Joubard, Défenseur des droits bénévole, Délégation Départementale (69)



MODALITES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Public cible et prérequis

Ces journées sont à destination des professionnels du secteur de l'enfance en situation de handicap, de la protection de l'enfance et de l'enseignement. Il n'y a pas de prérequis pour les participants à ces journées de formation.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les orientations des politiques publiques en matière d'école inclusive et identifier leurs enjeux
- Identifier l'impact de ces dernières sur les pratiques dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'Education nationale
- Promouvoir les innovations et expérimentations et partager les expériences existantes

Moyens et supports pédagogiques

Apports théoriques à partir de conférences plénières, tables rondes, séances de questions/réponses, témoignages de jeunes et de parents concernés, ateliers participatifs, et de supports pédagogiques (diaporama, etc.)

Modalités d'évaluation

Bilan des stagiaires à la fin de la formation
Quizz et sondages Klaxoon ou Evals (sous réserve)

Durée

2 jours de formation répartis sur 3 journées soit 13,5 heures de formation

N° DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CREAI BFC :
26 21 000 1521

Pour toute question liée à la formation :
CREAI BFC 03.80.28.84.40 / creai@creaibfc.org

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

450 € / personne pour une inscription avant le 30 septembre 2023 buffet compris

500 € / personne pour une inscription à partir du 1er octobre 2023 buffet compris

Date limite d'inscription : le 16 octobre 2023

Prise en charge possible de ces journées de formation par les OPCO-OPCA et les fédérations des associations pour la formation professionnelle (OPCO Santé, ANFH, Akto, Formiris, etc.).

La participation et la prise en charge financière des personnels de l'Éducation Nationale exerçant « Hors Établissements ou Services ou Dispositifs Médico-Social » sont conditionnées à l'obtention de fonds dédiés et à l'autorisation d'absence de ces personnels par leur hiérarchie.

Conditions d'annulation :

En cas d'annulation de la part du participant, l'information doit être transmise par mail au CREA I BFC (inscription@creaibfc.org) avant le 26 octobre 2023. Les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 50 euros par participant, correspondant aux frais administratifs et de gestion. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte et le montant des frais d'inscription restera dû.

Les demandes de remplacement de participants seront admises à tout moment et formulées par mail à inscription@creaibfc.org.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'évènement empêchant la venue de participants (mouvement social, obligation de service, etc.)



Du 13 au 15 novembre 2023



au Centre des Congrès de Lyon

Inscriptions :



Pour plus d'informations sur les inscriptions :
inscription@creaibfc.org / communication@ancreai.org
03 80 28 84 40 / 07 84 58 78 54

RÉSERVEZ RAPIDEMENT VOTRE LOGEMENT À LYON !

Modalités d'accès :

- En train : 10 mn depuis la gare de Lyon Part-Dieu via le bus C1, Arrêt Cité internationale
 - En voiture : 50 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, Parking P2 recommandé
- Plus d'informations : <https://www.ccc-lyon.com/venir-au-centre-de-congres-de-lyon>

